



[FENÊTRES sur cours 12]

Sommaire

p2: Edito
p2: La blague de Julie
p3: Votre équipe du
SNUipp-FSU12
p3: Rejoindre dès maintenant le SNUipp-FSU
p4: Calendrier des instances de rentrée
p4: Rythmes
p5: Ecole et numérique
p6: Arrêt des APC
p7: Loi travail
p7: Services publics en danger
p8: Bulletin d'adhésion

SNUipp-FSU12
Les Corniches de Bourran
8 rue de Vienne
12000 RODEZ

Tél : 05.65.78.13.41
Mèl : snu12@snuipp.fr
Site : <http://12.snuipp.fr>



numéro 98

Septembre 2017 - 0,50 €
ISSN 1165 - 3116

Arrêt des APC :
on continue
page

Loi travail :
C'est NON !
page

Non à la
fermeture
de la
maternité
de
Decazeville
page

Une rentrée offensive avec le SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU12
lance le Boycott
du LSU
page

136 écoles
aveyronnaises
sont passées
aux 4 jours
page

Edito

L'été de tous les records...

Il aurait été doux de pouvoir vous souhaiter une bonne rentrée, en commentant éventuellement les championnats du monde d'athlétisme. Point à la ligne, fermez vos cahiers.

Mais pour cela, il aurait fallu arriver à faire abstraction de tout ce qui s'est passé pendant un été qui à défaut de nous gâter sur le plan météorologique a su faire monter la température de l'indécence.

Sans rentrer dans des considérations qui déclenchent des réactions passionnelles sur l'argent du sport, n'est-ce pas indécemment d'entendre qu'avec son salaire mirifique, Neymar va remplir les caisses de l'Etat sous forme d'impôts et de cotisations sociales, pendant que d'autres vont devoir s'arranger avec 5 euros de moins par mois ?

N'est-ce pas indécemment de voir Cédric Herrou déclaré coupable d'avoir fait preuve d'humanité pendant que le C-Star et ses identitaires se promènent tranquillement en Méditerranée ?

N'est-ce pas indécemment d'apprendre que la rentrée sonne le glas des contrats aidés, voit le retour du jour de carence et du gel du point d'indice pour les fonctionnaires pendant qu'on réfléchit à la manière de justifier les indemnités astronomiques de la première dame de France ?

N'est-ce pas indécemment de savoir en finalisation une Loi Travail 2.0, qui risque, entre autres, de réduire le nombre de semaines de congés des salariés du privé de 5 à 4, pendant que la ministre du travail continuera à permettre, comme ce fut le cas pour elle en son temps, que les grands patrons ramassent le pactole à grand renfort de plans sociaux ?

N'est-ce pas indécemment de voir l'analyse politico-médiatique réservée au drame de Charlottesville en parallèle de celle des dramatiques attentats en Catalogne ?

Et l'Education dans tout ça ?

Nous savons que vous n'êtes pas dupes et que chacun-e d'entre nous a pleinement conscience que Blanquer est en marche contre la démocratisation du système scolaire. Individualisation des parcours et des apprentissages, éloge des « talents » et des « intelligences multiples », contre le « tous capable », en restreignant le pouvoir d'agir des enseignant-es, en acceptant la logique austéritaire, le ministre fait le choix d'un système éducatif qui augmentera les inégalités scolaires et le poids des déterminismes sociaux. Son mode d'imposition du dispositif CP à 12 est emblématique de ce choix.

Un autre choix aurait été possible en imposant la baisse généralisée des effectifs-élèves, le renforcement des collectifs de travail, le déploiement de plans de formation à l'ensemble des savoirs professionnels et théoriques nécessaires à la démocratisation du système scolaire, et en créant massivement des postes afin de rattraper les pays ayant des systèmes éducatifs bien plus performants. À nous d'imposer ce choix.

Plus que jamais, nous, salarié-es de l'Education Nationale, devrions relever le défi qui nous aidera à surmonter la perte de sens et l'absence de projet collectif fédérateur qui menacent de faire implorer nos sociétés. Plus que jamais, c'est par l'action collective que nous pourrions imposer ces choix, nos choix. Plus que jamais, dès cette rentrée et tout au long de l'année, votre équipe du SNUipp-FSU sera à vos côtés pour vous accompagner, vous aider, vous soutenir. Plus que jamais, le SNUipp-FSU a besoin de vous pour, tous ensemble, construire une école réellement émancipatrice et permettre à chacun de s'épanouir dans son métier.

Le 29 août 2017—Valérie Tavernier/Antoine Cantais

**VOICI CE QU'UN ÉTUDIANT
PEUT ACHETER AVEC 5 EUROS**



**La
blague
de
Julie**

SNUipp-FSU12 : Une équipe à votre écoute

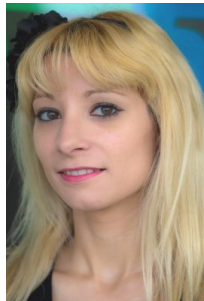
Le SNUipp-FSU12 est heureux de vous présenter les collègues qui composent le « bureau » pour cette année scolaire 2017-2018. L'équipe est avant tout féminine pour coller au plus près de la réalité du terrain. Tous les collègues du bureau du SNUipp-FSU12 sont à votre écoute et prêts à vous aider dans toutes les démarches et problèmes de votre vie professionnelle.



Valérie Tavernier
Co-secrétaire
Départementale
Titulaire
remplaçante



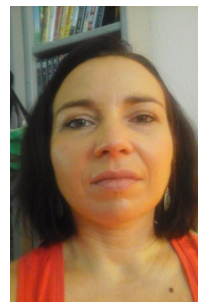
Antoine Cantais
Co-secrétaire
Départemental
Directeur
Ecole de Villeneuve



Virginie
Strazzaboschi
Adjointe
Ecole Camjac



Stéphanie Massol
Adjointe
Saint Cyprien



Julie
Bernat-Sandragné
Titulaire
remplaçante



Elsa Thausies
Anglars Saint Félix
Adjointe

Rejoindre dès maintenant le SNUipp-FSU

Pour cette rentrée 2017, l'actualité fournit de multiples bonnes raisons de rejoindre un collectif pour répondre aux multiples nouvelles attaques du gouvernement contre les enseignants ou plus largement les fonctionnaires ou même l'ensemble des salariés : remise en cause des plus de maîtres, nouveau gel du point d'indice, journée de carence, nouvelle loi travail...

A quoi ça sert ?

Etre syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès...) sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

Le syndicat est-il éloigné de mes préoccupations ?

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp.

Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Le syndicat est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

Le syndicat doit-il s'occuper de pédagogie ?

En fait, il n'y a pas de sujet "privilegié" au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

Le syndicat freine-il toute évolution du métier ?

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe à l'évolution du métier.

Le syndicat est-il corporatiste ?

Les élus du SNUipp jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp en tête des élections paritaires, en progrès constants. Mais l'activité du SNUipp ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n° 3,6,7,8...).

Le syndicat, c'est trop cher ?

Allez, on avoue, ce n'est pas donné (1/2 chocolatine par jour). Mais cela représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone... Le SNUipp n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance.

Calendriers des instances de rentrée

Vos délégué-es des personnels du SNUipp-FSU12 se tiennent à votre disposition pour toute information sur les instances de rentrée et vous en feront le compte-rendu.

- Mercredi 30 août : CDEN « passage aux 4 jours »
- Mercredi 6 septembre : CTSD ajustements carte scolaire de rentrée . **Pensez à nous envoyer le plus tôt possible vos effectifs et à nous faire part de tous les éléments pour défendre votre école.**
- Jeudi 7 septembre matin : CDEN ajustements de rentrée (pour valider les propositions du CTSD de la veille)
- Jeudi 7 septembre après-midi : CAPD mouvement (pour finaliser le mouvement et ajuster les modifications apportées par la carte scolaire)

Les rythmes scolaires à la rentrée 2017

136 écoles aveyronnaises repassent aux 4 jours avec le soutien du SNUipp-FSU

Finalement, 136 écoles auront profité de la nouvelle possibilité dérogatoire qui assouplit le décret « rythmes » pour repasser aux 4 jours dès la rentrée 2017. Une possibilité offerte aux écoles et accompagnée tant au niveau national que départemental par le SNUipp-FSU.

Mal pensée, mal préparée, imposée par le haut, la réforme des rythmes de 2013, partant le plus souvent des contraintes des collectivités territoriales et oubliant parents et enseignant-es, n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves. Le SNUipp-FSU a constamment porté la nécessité d'une remise à plat du décret « Peillon » parce qu'il imposait de manière uniforme la semaine de 4,5 jours à toutes les écoles et parce qu'il donnait trop de poids aux collectivités locales.

Le nouveau décret modifiant le code de l'éducation sur l'organisation du rythme hebdomadaire, paru le 28 juin 2017, offre désormais la possibilité d'un retour à quatre jours de classe. Écoutant la forte demande de la profession qui a vu ses conditions de travail se dégrader avec la réforme des rythmes sans que les conditions d'apprentissage des élèves s'améliorent, le SNUipp-FSU a soutenu et accompagné l'ouverture de cette nouvelle dérogation. D'abord au niveau national en votant pour le décret puis au niveau départemental, votre section du SNUipp-FSU12 a interpellé par deux fois le directeur académique pour assouplir la procédure de demande qu'il imposait et a accompagné les écoles qui souhaitaient s'engager dans la demande.

Pour le SNUipp-FSU, l'organisation d'une semaine scolaire, sur quatre jours ou quatre jours et demi, doit être cohérente à l'échelle d'un territoire et réfléchie pour permettre de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves, et de travail pour les personnels. Elle doit être définie en prenant en

compte l'avis des enseignant-es et des conseils d'école, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale.

Dès l'annonce par le ministre d'assouplir le décret « rythmes scolaires », le SNUipp-FSU a lancé auprès des collègues une large consultation. Au terme de 15 jours, ce sont 37 791 collègues qui ont répondu dont 28 485 qui ont validé leur participation. Quels que soient leur âge, leur école ou leur milieu d'exercice, plus de 8 enseignant-es sur 10 rejettent leur organisation actuelle. 75% souhaitent revenir à 4 jours d'enseignement hebdomadaires dont 1/3 accepterait de renoncer à une partie des vacances scolaires.



POUR une semaine scolaire cohérente sur 4 jours ou 4 jours et demi, **POUR** agir sur le fond : effectifs, formation, RASED, inclusion...

Mais pour les enseignants la réussite scolaire n'est pas qu'une affaire d'organisation de la semaine de classe, loin s'en faut. Ils réclament en tout premier lieu une baisse des effectifs, particulièrement élevés dans notre pays. Ils demandent la reconnaissance de tout leur temps de travail. Ils revendiquent la possibilité de pouvoir véritablement travailler en équipe, tout en affirmant enfin la nécessité d'être formés et d'obtenir des moyens pour réussir l'inclusion de tous leurs élèves.

LSU

Le SNUipp-FSU12 appelle à ne pas le remplir

Tout au long de l'année scolaire, les sollicitations de collègues sur la mise en place du Livret Scolaire Unique n'ont cessé. Le questionnement des collègues tient à la fois des dangers du fichage et de la charge de travail supplémentaire.

Depuis, le SNUipp-FSU a demandé un moratoire à la mise en œuvre du LSU. Au passage on notera la disparition de la lettre « N » dans les récentes communications un peu comme si le terme de « numérique » était un mot qui fait peur ?? Ou qui rappelle de mauvais souvenirs avec les mobilisations autour de Base élève.

Par ailleurs, le ministère a élaboré une brochure « le livret scolaire unique de votre enfant » pour informer les parents d'élèves de la composition et des finalités de ce livret. **De notre point de vue, il est urgent d'attendre... avant de diffuser cette brochure.** En effet, d'une part de nombreuses classes n'ont pas encore utilisé le LSU, et d'autre part la quatrième page de cette brochure

l'évaluation des élèves (évaluer pour qui ? Évaluer pour quoi ? Qui évalue ?)

Par ailleurs, tout comme pour BE1D (base élèves) il y a quelques années, la question du fichage est déjà posée quant aux risques liés à la gestion d'un nouveau fichier numérique comportant des données personnelles : **droits d'accès ? Conservation des données ?** Les réponses techniques aux nombreuses questions concernant la confidentialité et l'usage qui pourrait être fait de la masse de données ainsi récoltées n'existent pas à ce jour. Quel regard des familles sur les données stockées dans les dossiers ? Quel droit à l'oubli ? Qui vérifiera que les dossiers seront bien effacés un an après la fin de la classe de troisième ?

Domaines d'enseignement	Éléments du programme travaillés durant la période (connaissances/compétences)	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles	Objectifs d'apprentissage			
			Non atteints	Partiellement atteints	Atteints	Dépassés
Mathématiques	Nombres et calcul	- Fractions simples - Nombres décimaux		X		
	Grandeurs et mesures	- Longueurs - Aires - Angles			X	
	Espace et géométrie	- Figures géométriques (triangle et cercle)			X	

informe les parents qu'ils peuvent s'y connecter alors que cette procédure n'est pas encore opérationnelle.

Le volontarisme de nos supérieurs pour la mise en place de ce LSUN semble à géométrie variable selon les circonscriptions... et départements !

Ce LSU est vécu comme une tâche supplémentaire, chronophage et peu efficace en terme de liaison avec les familles.

Il pose la question de l'utilité pédagogique qui n'éclaircit aucun des enjeux pédagogiques posés par

Enfin, le MEN ne cache pas son intention d'utiliser ces données à des fins statistiques et de pilotage... voire de marchandisation de l'éducation (cf article GAFAM) S'agira-t-il seulement de statistiques ? N'y a-t-il pas un risque de voir ainsi évalués et comparés des écoles, des collèges ou même des enseignants ? En tout cas, les pratiques, les projets, les PPRE, PAP... et autres dispositifs de remédiations mis en place, ou non pourront être suivis à la trace... Et les évolutions récentes apportées à ONDE (interface de gestion des écoles) n'ont rien de rassurant.

Numérique GAFAM

Le 12 mai dernier, le Directeur du numérique pour l'éducation, autorisait l'utilisation dans les établissements scolaires des offres de service des grands fournisseurs du web, les « GAFAM » (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft).

La FCPE et plusieurs syndicats s'en sont alarmés, suivis par la CNIL qui a jugé « *plus que jamais nécessaire de fixer un cadre de régulation adapté qui protège de façon effective les données personnelles des élèves et des enseignants* » comme le stipule déjà le cahier des charges très strict en matière de sécurisation et de confidentialité des données dans les espaces numériques de travail.

Or, la charte de confiance sensée encadrer les conditions générales d'utilisation (CGU) des outils mis à disposition des établissements et qui, pour la CNIL, devra constituer « *un encadrement juridique contraignant* » n'est toujours pas finalisée.

C'était notamment le sens du vœu présenté par la FSU et adopté au CSE du 8 juin dernier.

La Direction des Affaires Juridiques, saisie par le SNES et la CGT, a tranché : l'exportation d'un annuaire d'établissement n'est possible qu'après que chaque inscrit-e ait été informé-e. Il faut aussi que la déclaration CNIL de chaque annuaire mentionne les possibilités d'exportation. Enfin, elle précise qu'il n'existe pas de « CGU Education type » qui donneraient les garanties minimales !

Face à ces constats, le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à ce que les élèves comme les personnels servent de « données commercialisables » aux GAFAM.

Arrêt ds APC : ça continue à la rentrée

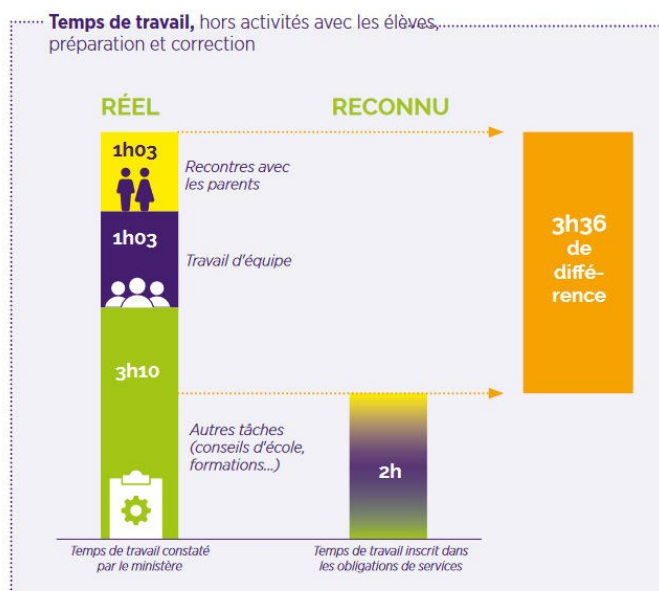
Aide personnalisée (AP), PPRE, stages de remise à niveau, et maintenant APC... Depuis une dizaine d'années, les dispositifs visant à l'individualisation des parcours scolaires et se situant à la périphérie de la classe et du temps scolaire se sont multipliés. Sans vraiment d'effets sur les inégalités de réussite scolaire comme le rappelle le dernier rapport du CNESEO. Le récent rapport PISA indique que l'école française est une des plus inégalitaires des pays de l'OCDE et que les écarts de réussite entre les élèves issus des milieux populaires et ceux issus des classes favorisées ont augmenté ces quinze dernières années. Peu de bilans ont été faits suite à la mise en place des AP ou des APC mais plusieurs études soulignent que la difficulté scolaire ne peut se régler en dehors de la classe et en l'absence de personnels spécialisés.

Dans les écoles, l'organisation des APC varie : faites plus ou moins régulièrement, réappropriées, imputées au travail invisible... Ce qui est commun à tous, c'est la course contre le temps et la multiplication des tâches qui explose le cadre des 108 heures. Si la ministre reconnaît que la réalité du temps de travail des enseignants des écoles est très élevée, pour l'instant elle n'ouvre pas de discussions pour revoir les obligations réglementaires de service. L'enjeu de la campagne syndicale sur les APC est bien d'obliger le ministère à ouvrir ces discussions en faisant monter le compteur des enseignants engagés à ne plus mettre en place les

Ne plus mettre en place les APC peut prendre différentes réalités selon les écoles. Dès lors qu'une école utilise son temps dans le cadre d'un projet collectif organisé, affecte ce temps aux différentes tâches invisibles, elle rentre dans le cadre de cette action syndicale pour redéfinir le temps de travail. Le SNUipp-FSU a mis en place des espaces numériques pour les écoles et les collègues afin de collecter l'ensemble de ces situations. Aucune information collectée ne sera divulguée. Les liens pour vous y rendre vous sont parvenus par courriel. Cela permettra de connaître le nombre d'écoles et d'enseignants suivant la consigne et de les rendre public.

Quoi qu'il en soit, vos représentants du SNUipp-FSU12

Du travail « invisible » insuffisamment reconnu



interviendront dès lors qu'un collègue engagé dans cette action se verrait inquiété par l'administration.

Code du travail

Mort sur ordonnances

Dans son jusqu'aboutisme contre le Code du travail, son acharnement contre « le cout du travail », dans la casse des droits, protections et dignité des salariés, Emmanuel Macron n'a pas de mandat. Personne n'en était demandeur à part le Medef.

80 % de l'opinion est contre ces « ordonnances ». Ce sont des ordonnances anti travail. Elles sont contre les salaires et pour la



hausse des dividendes. 23 millions de salariés et 6,5 millions de chômeurs sont concernés, privés et publics. Il faut des mois pour que ces ordonnances soient « ratifiées ». Elles peuvent être battues. En juin 36, en mai 68, quand leurs entreprises furent occupées, patronat et gouvernement ont bien été obligés de négocier. Ayons confiance, ils y seront obligés à nouveau si nous agissons dans l'unité.



Services publics

Quand l'état se désinvestit des services publics

Les dramatiques incendies de cet été ont malheureusement mis en évidence les conséquences catastrophiques des politiques de désinvestissement des services publics menées depuis des années. Une situation que la FSU et le SNUipp ne cessent de dénoncer...



4 Canadair et 1 Tracker cloués au sol par « manque de pièces détachées »

USAGERS, ÉLUS, ASSOCIATIONS, SALARIÉS

**LES SERVICES PUBLICS
ON EN A TOUS BESOIN**

Non à la fermeture de la maternité de Decazeville

Rendez vous à toutes et tous samedi 2 septembre pour l'avenir du bassin. Y naître, y vivre, y étudier, y travailler et s'y soigner, c'est possible !



**SNUipp/FSU 12**

8 rue de Vienne
Les Corniches de
Bourran

12000 RODEZ

Tél: 05.65.78.13.41

Courriel : snu12@snuipp.fr

Bulletin d'adhésion 2017—2018

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse Personnelle : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : __/__/__/__/__ e-mail : _____@_____

Mobile : __/__/__/__/__ Date de Naissance : ____/____/____

Fonction : _____ Établissement : _____

(cocher) : Instituteur/trice ☐ Professeur des Écoles ☐ PEstagiaires ☐ AVS ☐ Échelon : ____

Montant de la cotisation : _____ € (Vous pouvez payer par chèque (un à trois) ou par prélèvement).

Je souhaite m'investir dans la vie de la section du SNUipp 12 ☐

J'adhère à la section de l'Aveyron du SNUipp, et lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires. J'autorise le SNUipp12 à faire figurer les informations me concernant dans un fichier informatisé, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp12.

À _____, le _____ **Signature (obligatoire)****Mandat de Prélèvement SEPA CORE**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB, RIP ou RICE puis adresser l'ensemble au SNUipp12	
Débiteur Vos Nom Prénom (*) : _____ Adresse (*) : _____ Code Postal (*) : _____ Commune (*) : _____ Pays (*) : _____ IBAN (*) : _____ BIC (*) : _____	Identifiant Créancier SEPA : FR37ZZZ626158 Nom : SNU IPP 12 Adresse : Résidence Les Corniches de Bourran, 8 rue de Vienne Code postal : 12000 Ville : RODEZ Pays : FRANCE Le (*) __/__/____ A (*) _____ Signature (*) _____

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Echelon	Insttit		PE		PE Hors Classe		Classe except.	
	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*
1					171	58,14	233	79,22
2					186	63,24	247	83,98
3			137	46,58	201	68,34	260	88,40
4			144	48,96	216	73,44	278	94,52
5	129	43,86	152	51,68	231	78,54	1er chevron 298	101,32
6	131	44,54	156	53,04	246	83,64	2ème chevron 310	105,40
7	134	45,56	165	56,1	260	88,40	3ème chevron 326	110,84
8	138	46,92	177	60,18				
9	148	50,32	189	64,26				
10	157	53,38	203	69,02				
11	172	58,48	218	74,12				

Majoration de cotisation

Spécialisé	10
Cons. Pédag.	15
PEMF	10
Cl. Unique	4
Dir. 2 à 4 cl.	8
Dir. 5 à 9 cl.	12
Dir. 10 cl. et +	15
Dir. SEGPA	18

TEMPS PARTIEL - Minimum 81 €, proportionnel au temps partiel (cotisation x taux)

CONGÉ FORMATION : 85% de la cotisation

DISPONIBILITÉ : 81 €

PE Stagiaires et LC : 79 €

AVS : 35 €

RETRAITE (E)
moins de 686 € >>> 80 €
de 686 à 914 € >>> 85 €
de 915 à 1143 € >>> 91 €
de 1144 à 1372 € >>> 109 €
de 1373 à 1500 € >>> 121 €
de 1501 à 2000 € >>> 136 €
plus de 2000 € >>> 161 €

Si problème pour acquitter la cotisation, nous consulter.

*Réduction ou crédit d'impôt de **66 %** du montant de votre cotisation syndicale.